

RÈGLEMENT 461-2024 AYANT POUR BUT DE CITER  
« L'ÉGLISE SAINT-MALO » À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL

- ATTENDU QU'** en vertu de l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., c. P-9 002), une municipalité peut, par règlement, citer un immeuble patrimonial situé sur son territoire ;
- ATTENDU QU'** une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné le 10 juin 2024, à l'effet qu'un règlement concernant la citation de « l'église Saint-Malo » à titre d'immeuble patrimonial sera présenté ;
- ATTENDU QU'** un projet de ce règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2024 ;
- ATTENDU QUE** cet avis spécifiait la désignation de l'immeuble patrimonial cité en rubrique, les motifs invoqués, la date d'entrée en vigueur du Règlement et les modalités de consultation ;
- ATTENDU QU'** un avis spécial écrit a été signifié au propriétaire de l'édifice à être cité ;
- ATTENDU QU'** un avis favorable du comité consultatif a été émis suite à l'audition des parties en cause ;

**EN CONSÉQUENCE,**

il est proposé par la conseillère Karine Montminy,  
appuyé par le conseiller Marcel Blouin

et résolu qu'un règlement portant le numéro 461-2024 soit adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

**ARTICLE 1**

---

Le préambule du présent règlement de citation en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2 Désignation de l'immeuble patrimonial**

---

L'église de Saint-Malo, construite sur le lot 6 572 368 est par la présente citée comme immeuble patrimonial, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, article 127.

**ARTICLE 3 Motifs de la citation**

---

**3.1 Valeur historique**

La valeur patrimoniale de l'église repose sur la riche histoire de sa construction comme lieu de culte de la tradition catholique sur le territoire frontalier du canton de l'époque (Auckland), dont Saint-Malo faisait partie.

En effet, à la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, des pionniers canadiens-français s'aventurent et s'y installent, là où des émigrants d'origine anglaise et irlandaise sont d'abord présents. Grâce à leur travail inlassable et dur labeur dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie, notamment forestière, ils créeront des opportunités sur ces nouvelles terres qui se développent assez rapidement, mettant en place des bases solides pour la prospérité régionale.

« Saint-Malo », la municipalité dont le nom est choisi pour commémorer la patrie de Jacques Cartier, est fondée le 1<sup>er</sup> janvier 1870. Les premiers colons requerront la construction d'une chapelle avant même la fondation de la première paroisse de Saint-Malo, laquelle sera érigée canoniquement le 6 juillet 1863.

La première chapelle est bâtie en 1866, sur un site qui tardera à faire consensus, mais qui sera choisi au centre du canton de l'époque. La construction d'une première église est complétée 15 ans plus tard par des ouvriers locaux et grâce à des dons de la population, plus à l'ouest de l'implantation de la chapelle pour s'aligner avec le développement de la paroisse. C'est à l'abbé Louis-Édouard Gendron, premier curé résidant de Saint-Malo, qu'on attribue le mérite de sa construction, un homme d'action qui a marqué le village par son dévouement à la paroisse et son esprit bâtisseur.

En 1920, cette première église est détruite par le feu ; ses fondations sont conservées. Pendant 6 ans, c'est l'école du village et la galerie du presbytère qui serviront d'église. L'église actuelle, s'élèvera en 1926 au même endroit, sur les fondations de l'église incendiée. Les travaux sont confiés à Gagnon & Frères, entrepreneurs de Lambton. La supervision de la reconstruction incombera au curé J. Arthur Robidas qui laissera aussi une grande marque dans les esprits et sur le développement du village. Par la suite, les curés qui succéderont à l'abbé Robidas s'appliqueront à maintenir cet édifice, fruit de la volonté, des investissements et du labeur des bâtisseurs de la localité.

### **3.2 Valeur architecturale**

L'église de Saint-Malo présente un intérêt architectural reposant, en premier lieu, sur son association avec J. Aimé Poulin, en tant que premier projet d'église de cet architecte de grande importance dans le développement du paysage bâti de l'Estrie.

Né à Lambton en 1889, il suivit ses études classiques au Séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke et devint apprenti en formation chez Ouellet et Levesque à Québec, puis chez W. J. Grégoire à Sherbrooke et finalement chez Louis-Napoléon Audet, toujours à Sherbrooke. Admis à la pratique en 1924, il s'installe à Sherbrooke et soumissionne pour l'église de Saint-Malo en 1925. C'est sa proposition qui est retenue et le bâtiment fut sa première réalisation qu'il conçoit seul. Bien que plusieurs rénovations, réparations et retouches aient eu lieu avec le temps à l'église, elle conserve les principaux éléments caractéristiques de l'architecture du projet de J. Aimé Poulin et représente son interprétation du style classique.

Un rapprochement entre l'architecture de l'église de Saint-Malo et l'église de Saint-Augustin de Woburn (œuvre de L. N. Audet de 1924) laisse transparaître l'influence du passage de l'architecte chez L. N. Audet. Alors que ses premières églises adoptent des allures classiques, Poulin diversifiera ses lignes de conception tout au long de sa carrière d'une manière qui témoigne de son caractère progressif, innovateur et de son génie constructif. Éventuellement, il s'associe à son fils Albert devenu architecte et, ensemble, ils dessineront d'autres églises. Sa nécrologie mentionne qu'il a construit une quarantaine d'églises, plus de vingt écoles, ainsi que d'autres édifices notables et ce au Québec (notamment en Estrie), en Ontario, et au Nouveau-Brunswick.

Les caractéristiques architecturales fortes de l'église tiennent à sa composition axiale sur le clocher central, établi en trois étages superposés, marqués par des pilastres engagés en bois, à chapiteaux sculptés. Deux pinacles de métal argenté, répondant au clocher, sont placés de part et d'autre du mur de la façade. L'ensemble des ouvertures principales sont surmontées d'arcs plein cintre et elles sont modulées dans un rythme symétrique de part et d'autre de l'axe central, pour la nef et le chœur. Les fenêtres de la sacristie et des espaces plus utilitaires sont des fenêtres rectangulaires. Toutes les ouvertures sont en

bois, à panneaux doubles. Une rosace à la façade principale répondait à l'époque à une rosace au chevet de l'église. Cette rosace (du chœur) a disparu depuis, mais elle devait être le point focal du décor intérieur de l'église. Elle était placée plein sud, avec un disque de diffusion lumineuse qui devait illuminer le maître-autel de l'église. Cet élément ne semble jamais avoir été mis en place, mais témoigne de l'inventivité de l'architecte.

Le clocher à base carrée, pour les deux premiers niveaux, se développe en une chambre des cloches octogonale et est surmonté d'une flèche à huit pans, classique dans sa composition et dans son exécution, en bois couvert de métal argenté. L'ensemble de l'église est couvert de clin de bois mince. L'église était originellement grise avec des ornements blancs.

L'église est construite, comme plusieurs de l'époque en Estrie, avec une prolongation de la sacristie placée à angle droit du chœur, tout en maintenant une symétrie intérieure qui ne laisse pas deviner cette rotation.

L'église est surmontée d'une toiture à deux pans avec des petits volumes marquant la façade principale et abritant l'escalier du jubé. Cette toiture à chevrons traditionnels supporte une voûte en lattes de bois en plein cintre qui couvre l'ensemble de la nef et du chœur, avec deux plafonds droits pour les bas-côtés relativement étroits. Les colonnes de bois de la nef sont aussi traitées de manière néo-classique, carrées, à cannelure et supportant une grande corniche à denticules d'inspiration ionique. L'ensemble des murs sont aussi couverts de lattes de bois peintes. Le décor intérieur est marqué par des pochoirs, avec des tons pâles et des dorures, correspondant au langage néo-classique présenté par l'architecte et fréquent à l'époque.

### **3.3 Valeur ethnoculturelle**

L'église de Saint-Malo est une pièce incontournable de l'architecture religieuse multiconfessionnelle de la MRC de Coaticook aux côtés de nombreuses autres églises rurales appartenant à plusieurs traditions religieuses. Ensemble, elles illustrent la diversité ethnoculturelle des municipalités constituant le territoire de la MRC longeant au sud, d'est en ouest, la frontière américaine.

L'histoire qui aboutit à sa construction témoigne particulièrement des efforts des premiers pionniers et missionnaires francophones et catholiques d'asseoir les bases d'une importante présence dans cette municipalité frontalière du Québec. À cette époque, les canadiens-français des vallées du Saint-Laurent et du Richelieu avaient un accès limité aux terres et émigraient massivement aux États-Unis pour travailler dans les usines. Naturellement, l'église occupera un rôle capital dans l'épanouissement et la cohésion de la communauté de Saint-Malo et fera sa fierté. Le bâtiment fut un lieu de rassemblement des Malouins et Malouines autour des activités et célébrations de l'exercice du culte. Les citoyens de Saint-Malo joueront également un grand rôle dans le paiement de la dette de sa construction et le financement de sa maintenance, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'édifice. De l'organisation de bazars à celle du fameux souper paroissial où chacun mettait la main à la pâte depuis octobre 1982, les malouins et malouines diversifient les moyens de financement pour assurer son entretien au cours des années.

L'église rappelle ainsi la volonté, le courage et la générosité des bâtisseurs du village. Elle est perçue comme une œuvre qui transmet leur esprit de travail, du sens du partage, de persévérance et de détermination, grâce auxquelles ce coin du pays a été façonné vers la région hospitalière et riche qu'on connaît. L'église fut désacralisée le 25 juin 2023, mais demeure un lieu de souvenirs pour plusieurs citoyens qui rappelle notamment la vie paroissiale et l'implication citoyenne à multiples niveaux (marguilliers, conseil de pastorale paroissiale, comité de liturgie, le traditionnel chemin de croix, la chorale, la crèche vivante, etc.). De nos jours, l'attachement à l'église émane de la fierté identitaire de faire partie de Saint-Malo. La valorisation de ce bien patrimonial lui rend hommage, un signe de respect que l'on veut transmettre aux générations futures. L'église est une source d'inspiration pour construire une communauté créative, engagée et solidaire.

### 3.4 Valeur paysagère

L'église occupe une place centrale, en plein périmètre urbain de Saint-Malo, l'un des plus hauts villages du Québec, culminant à 640 mètres d'altitude. Sa mise en valeur et sa préservation visent à contribuer à la revitalisation du noyau villageois, ainsi que de la MRC de Coaticook. L'église occupe une place centrale à Saint-Malo. Sur la rue principale, à 500m de distance vers l'est, se trouvent l'Observatoire Saint-Malo et La Montagnaise, une tour d'observation de 10m de hauteur dominant le paysage environnant. L'ensemble est un attrait touristique majeur du village, et l'église de Saint-Malo est la seule église visible de la tour, avec sa croix surmontant le clocher.

L'échelle de l'édifice est modeste, s'intégrant harmonieusement avec le cadre bâti environnant. L'édifice est placé en retrait de la rue Principale, entourée de résidences, de champs et d'espaces boisés, et s'y distinguant par ses lignes classiques et l'élancement de son clocher. L'église est placée dans le groupe central des institutions suivantes : le cimetière aménagé à l'est de l'église est celui de Malvina. Le cimetière a été déménagé de son site d'origine.<sup>1</sup>

Dans les années 1950, un accès est aménagé à droite de l'église (la voie qui permettait d'accéder au garage encore présent sur le site), entre le temple et le presbytère, permettant de rejoindre le nouveau cimetière<sup>2</sup> placé à l'arrière du lot. À gauche de l'église, un portail marque l'entrée du vieux cimetière de Saint-Malo. Les monuments funéraires sont peu visibles pour les passants vu le fort retrait des monuments réaménagés, mais la croix de chemin centrale est bien visible, simple en bois peinturé blanc, avec un cœur fixé à la croisée. Tous ces éléments constituent un ensemble paysager typique dans la région.

#### **ARTICLE 4 Dispositions administratives et effet de la citation**

---

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, le bâtiment cité jouira de la protection prévue aux articles 135 à 151 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., c. P-9 002).

Toute modification à l'apparence extérieure de ce bâtiment devra être soumise au Conseil municipal pour approbation.

Nul ne peut, sans l'autorisation du Conseil municipal, démolir, tout ou partie de l'immeuble patrimonial mentionné à l'article 2, le déplacer ou l'utiliser comme adossement à une construction.

Il est du devoir des propriétaires de prendre toutes les mesures nécessaires pour conserver le bâtiment en bon état, le tout conformément au présent règlement.

Le Conseil municipal peut, après avoir pris l'avis du comité consultatif d'urbanisme, comme prévu à l'article 117 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., c. P-9 002), assortir son autorisation de conditions.

#### **ARTICLE 5 Conditions d'acceptation des travaux**

---

Les éléments caractéristiques suivants sont essentiels au bâtiment :

1. La volumétrie rectangulaire régulière de l'église, avec sa symétrie dominante, les formes de ses composantes, notamment le portail classique, la tour du clocher et ses colonnes, les volumes latéraux, la sacristie en angle droit, la voûte en plein cintre de la nef centrale à l'intérieur, le chœur et le jubé.
2. Les matériaux de construction :
  - a. À l'extérieur : le bois de la fenestration, les lambris de bois des murs extérieurs, les ornements néo-classiques en bois, peints en couleur contrastante ;

---

<sup>1</sup> NOTE de l'INVENTAIRE DES CIMETIÈRES: Cimetière de Malvina: 1882-1920

Le périmètre longeant l'ensemble de la façade latérale gauche de l'église était, jusqu'au début des années 1980, couvert de stèles funéraires, comme en témoignent les photographies aériennes du macro-inventaire réalisées en 1978. Depuis, l'ensemble des stèles ont été retirées de leur emplacement initial et regroupées à l'arrière du site. Plusieurs stèles manquent d'ailleurs à l'appel. L'église, le presbytère, l'école (placée de l'autre côté de la rue en premier lieu, puis remplacée par une nouvelle construction du même côté de l'église) séparée par deux résidences de l'église.

<sup>2</sup> NOTE DE L'INVENTAIRE : le cimetière de Saint-Malo a été inauguré en 1920

- b. À l'intérieur : les lattes de bois aux plafonds, à la voûte, aux murs ; la grande corniche de bois.
3. Les ouvertures :
  - a. La forme et le rythme de la fenestration ;
  - b. La rosace de la façade principale.
4. Les éléments notables mobiles et immobiliers qui ont été conservés, qu'ils soient originaux ou ajoutés :
  - a. Le traitement en pochoirs du décor intérieur, les boiseries intégrées au chœur et le mobilier intégré du vestiaire, tous dessinés par J.-Aimé Poulin ;
  - b. La cloche, fabriquée par la maison Paccard de France, et présente depuis la construction de l'église.

#### **ARTICLE 6 Procédure d'étude des demandes de permis**

---

- Présenter une demande de permis (qui tient lieu de préavis – article 139) à la municipalité au moins 45 jours avant d'intervenir sur l'immeuble ;
- La demande de permis doit comprendre une description complète des travaux planifiés ainsi que des plans et croquis et tout document exigé par la Municipalité dans ses règlements urbanistiques.
- Sur réception de la demande officielle complète, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) l'étudie et formule ses recommandations au Conseil.
- Le Conseil, à la lumière des recommandations du CCU, rend sa décision. Si le Conseil est d'avis que la demande est acceptable, celui-ci peut y fixer des conditions particulières. Si le Conseil refuse la demande, il doit exprimer par écrit les motifs du refus.
- Une copie de la résolution indiquant la décision du Conseil, accompagnée de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme, doit être transmise au requérant par le directeur général.
- Si la décision du Conseil autorise les travaux sur l'immeuble cité, la municipalité doit, le cas échéant, joindre au permis municipal lors de sa délivrance une copie de la résolution qui fixe les conditions particulières qui s'ajoutent à la réglementation municipale.

#### **ARTICLE 7 Recours et sanctions**

---

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement devient sujet aux peines et recours prévus aux articles 185 à 193 et 203 à 207 de la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., c. P-9 002).

#### **ARTICLE 8 Entrée en vigueur**

---

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

---

**Benoit Roy, maire**

---

**Gabriela Fiema,  
directrice générale  
et greffière-trésorière**

Adopté le : 12 août 2024

Entrée en vigueur le : 12 août 2024

Publié le : 13 août 2024